



Assurance | Placements | Assurance collective

Faites prosperer vos affaires

Financement complet
d'un compte d'épargne
libre d'impôt pour l'achat
d'une première propriété
d'un client





En tant que conseillère ou conseiller digne de confiance, vous pouvez aider les clients à assurer leur avenir en les incitant à financer entièrement à l'avance leur compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP), soit un maximum de 8 000 \$ pour l'année civile en cours et le reste dans d'autres placements que vous pourrez facilement transférer chaque année à leur CELIAPP.

Pourquoi adopter cette approche?

- Une meilleure planification financière pour les clients. L'accumulation maintenant d'un maximum de 40 000 \$ à vie dans un CELIAPP permettra aux clients de mettre de côté leurs futures décisions en matière de planification financière et d'éliminer le stress d'avoir à amasser chaque année jusqu'à 8 000 \$.
- Une utilisation plus judicieuse de votre temps précieux. Cette approche vous permet de vous concentrer sur d'autres aspects importants des placements et de la planification financière au sujet de l'avenir financier des clients.
- Création de points de contact automatiques avec les clients. Chaque année, pour vous permettre de continuer à surveiller de près l'état d'avancement du plan financier global des clients.
- Création d'occasions d'affaires pour vous. Vous accédez au patrimoine intergénérationnel et élargissez votre clientèle en établissant un contact avec les enfants et les petits-enfants des clients actuels.

Explorez cette idée auprès des clients.

CELIAPP et compte à intérêt garanti (CIG) échelonné

- Kai et Naomi souhaitent faire un don en argent à leur fille Veda pour l'aider à épargner pour l'achat de sa première maison.
- Kai et Naomi donnent à Veda la somme de 40 000 \$.
- Vous rencontrez Veda, car elle souhaite investir 8 000 \$ dans un compte de fonds distincts CELIAPP et vous placez le reste dans son compte d'épargne libre d'impôt (CELI) au moyen d'un CIG échelonné.
- Vous rencontrez ensuite Veda chaque année pour transférer le montant de 8 000 \$ qui arrive à échéance dans son compte CELIAPP et réinvestissez l'intérêt qu'elle a accumulé.
- À la fin de la période de cinq ans, Veda a atteint le plafond de cotisation pour son CELIAPP et, avec l'intérêt restant accumulé dans son CELI, elle dispose d'un boni supplémentaire pour acheter les appareils qu'elle convoite pour sa nouvelle maison.

Voyons cela concrètement!

Étape 1 : Investir 8 000 \$ dans un CELIAPP de fonds de placement garanti (aujourd'hui).

Étape 2 : Établir un CIG échelonné.

Placement initial	Aujourd'hui*	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
8 000 \$	Souscription d'un CIG de 1 an à 4,95 %	La somme de 8 000 \$ est transférée au CELIAPP. L'intérêt restant de 396 \$ est réinvesti dans le compte à intérêt quotidien (CIQ) au taux de 0,05 %.			
8 000 \$	Souscription d'un CIG de 2 ans à 5,20 %		La somme de 8 000 \$ est transférée au CELIAPP. L'intérêt restant de 853,63 \$ plus 396,20 \$ provenant du CIQ est réinvesti pendant 2 ans au taux de 5,20 %.		1 383,19 \$
8 000 \$	Souscription d'un CIG de 4 ans à 4,85 %			La somme de 8 000 \$ est transférée au CELIAPP. L'intérêt restant de 1 274,23 \$ est réinvesti pendant 1 an à 4,95 %.	1 337,30 \$
8 000 \$	Souscription d'un CIG de 4 ans à 4,85 %				La somme de 8 000 \$ est transférée au CELIAPP. L'intérêt restant de 1 668,60 \$ + 1 383,19 \$ + 1 337,30 \$ est versé à Veda (montant d'intérêt combiné de 4 389,09 \$).

* En fonction des taux de l'Équitable^{MD} en vigueur le 5 octobre 2023. Note : l'intérêt accumulé dans le CIG est assujéti à l'impôt.



À la fin de la période de cinq ans, Veda a cotisé **40 000 \$** à son CELIAPP et accumulé un montant supplémentaire de **4 389,09 \$** en intérêt.

N'oubliez pas que ce concept s'applique à merveille dans le cas d'une cliente ou d'un client qui envisage d'être propriétaire d'une maison dans plus de cinq ans. Si l'achat de la maison survient avant la date d'échéance du CIG et qu'il faut faire un retrait, un rajustement selon la valeur marchande sera effectué.

**Rencontrez un couple
et vous obtenez un
placement de 80 000 \$****

**le titulaire doit être
la même personne****

Notes administratives

- La demande de souscription d'un compte à intérêt garanti doit indiquer que le montant d'argent sera transféré dans un CIQ à la date d'échéance.
- Un avis sera envoyé à la ou au titulaire du compte de dépôt garanti (CDG) non enregistré au sujet du CDG arrivant à échéance qu'il détient 30 jours avant la date d'échéance.
- Il faut remplir le formulaire joint à la lettre indiquant le montant à transférer au contrat d'un CELIAPP (le numéro de contrat d'un CELIAPP devra être indiqué comme référence). Remarque : selon la date prévue de l'achat d'une maison d'une cliente ou d'un client, envisagez d'utiliser l'option sans frais d'acquisition sur les dépôts ultérieurs effectués dans son CELIAPP pour éviter des annulations potentielles de commission.
- La cliente ou le client doit aussi confirmer ce qu'elle ou qu'il souhaite faire avec l'intérêt résiduel.

Le présent document est fourni à titre informatif seulement et ne constitue pas un avis juridique, fiscal ou autre avis professionnel. Les conseillers doivent déterminer si ce produit ou ce concept convient à une cliente ou un client en fonction de ses besoins et de sa situation particulière.

Les renseignements contenus dans le présent document sont conformes aux lois fiscales actuelles, sous réserve de modifications sans préavis.

Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques de la ou du titulaire du contrat, et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Les valeurs des fonds distincts fluctuent fréquemment et le rendement passé n'est pas garant des résultats futurs. Les investisseurs n'acquièrent pas une participation dans les titres ou les fonds sous-jacents, mais souscrivent plutôt un contrat d'assurance individuelle à capital variable établi par L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada. Le fait d'investir dans des fonds distincts comporte des risques. Veuillez consulter le document Contrat et notice explicative avant d'investir afin d'obtenir une description des risques applicables à chaque fonds distinct et une description complète des caractéristiques des produits et des garanties. Vous pouvez vous procurer des exemplaires du document Contrat et notice explicative auprès de votre conseillère ou conseiller financier ou sur le site equitable.ca/fr.

Les retraits effectués à partir d'un compte à intérêt garanti peuvent être assujettis à des rajustements selon la valeur marchande et à des exigences minimales relatives au compte. Les conditions pourraient être limitées en fonction de l'âge ou du type d'enregistrement du contrat.

^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.



Vous accédez au patrimoine intergénérationnel et élargissez votre clientèle en établissant un contact avec les enfants et les petits-enfants des clients actuels.

À propos de l'Équitable

Chez l'Équitable, nous croyons à la force d'agir ensemble. C'est ce qui nous inspire pour servir nos clients, soutenir les conseillers et faire grandir nos communautés.

En collaboration avec les conseillers, nous offrons des solutions d'assurance, de placement et d'assurance collective pour aider nos clients à protéger aujourd'hui et à préparer demain. Le monde est meilleur lorsqu'on agit tous ensemble.



Assurance | Placements | Assurance collective